

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Restructuration et augmentation des effectifs d'un élevage porcin par la société Jean Marie MINGAM au lieudit Trémagon sur la commune de PLOUGAR

Par arrêté préfectoral du 16 avril 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 14 mai 2018 au 15 juin 2018 inclus.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.

Le commissaire-enquêteur est M. ROUAT Patrice, officier supérieur de la marine nationale ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante www.finistere.gouv.fr, rubrique publications légales. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de PLOUGAR (mairie.plougar@wanadoo.fr), siège de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susvisé.
- sur support papier, en mairie de PLOUGAR, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante Mairie de PLOUGAR - 1, place de la mairie - 29440 PLOUGAR à l'attention du commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public.
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, 42, boulevard Duplex à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique composé des pièces prévues à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'Environnement.

Les communes concernées sont : PLOUGAR, PLOUGOURVEST, PLOUZEVEDE, BODILIS et SAINT VOUGAY.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de PLOUGAR :

- le lundi 14 mai 2018 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 25 mai 2018 de 14 heures à 16 heures 30
- le jeudi 31 mai 2018 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 15 juin 2018 de 14 heures à 16 heures 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de PLOUGAR, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site internet de la préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.